

## **Réunion de Bureau** **16 et 17 janvier 2009 – Lyon (69)**

Présents : Laurent Galmiche, Jean Pierre Holvoet, Annick Menier, José Prévôt, Claude Roche (DTN), Jacques Romestan, Laurence Tanguille, Gilles Turgné, Henri Vaumoron, Olivier Vidal.

### **1. Validation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu du bureau du 26 et 27 septembre 2008 est validé.

### **2. Succession de Pierre-Bernard Laussac**

Pierre-Bernard Laussac, employé à la FFS dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi avait, entre autres, dans ses missions la gestion du matériel de l'EFS. Il a quitté la fédération à l'issue de son contrat début décembre.

La gestion du matériel de l'EFS est à étudier en liaison avec la commission. En tout état de cause, elle ne pourra que reposer sur un ou plusieurs bénévoles. La question sera abordée lors de la réunion inter-commissions des 24-25 janvier.

### **3. Stagiaire juridique**

Un étudiant en Master 2 Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe a adressé une demande de stage à la fédération. Compte tenu de l'intérêt du sujet et du coût nul pour la fédération (stage de 3 mois), une suite favorable a été donnée. Il va réaliser le stage de validation de son diplôme sur le thème de la contractualisation entre les collectivités et le milieu sportif.

Le stage est prévu d'avril à juin 2009. Laurence Tanguille assurera le rôle de tuteur du stagiaire.

### **4. Répartition des tâches et demandes des salariés**

L'évaluation des salariés a eu lieu les deux premières semaines de janvier.

Préalablement, un avis avait été demandé aux responsables actuels et anciens de commissions ainsi qu'aux membres du précédent bureau sur la base de 4 critères :

- intégration des consignes
- qualité d'exécution
- respect des délais
- prise d'initiatives

Il ressort un avis globalement positif du travail réalisé par les salariés.

La Fédération doit permettre aux salariés d'accéder à des formations : PHP, bureautique et bulletinage.

En période d'enregistrement des licences, Monique Rouchon doit être présente plutôt sur la fin de journée que le matin. En conséquence, des modifications vont être apportées à ses horaires de travail et à ceux de Cathy Rosier.

Sur proposition de Jacques Romestan, Georges Mercier aura à nouveau la responsabilité d'établir les bulletins de salaire du personnel dès que Jacques aura mis en place une procédure efficace de contrôle des bulletins.

La nouvelle organisation du temps de travail de Laurent Mangel est jugée satisfaisante. Il est demandé de prévoir qu'en cas de nécessité, il soit demandé au salarié de décaler ses deux journées de présence au siège sur les jeudi et vendredi.

L'escabeau permettant l'accès aux rayonnages du sous-sol devra être remplacé par un modèle conforme à la réglementation du travail actuelle.

Laurence Tanguille demandera aux salariés de lui communiquer l'ensemble des codes d'accès aux postes informatiques, logiciels, bases de données et services bancaires qu'ils détiennent.

### **5. Mise en place d'un compte épargne temps**

Laurence Tanguille propose de mettre en place un compte épargne temps pour les salariés. Ceux-ci ont d'ores et déjà émis un avis favorable. Les contacts sont en cours avec le CoSMoS.

### **6. Augmentations des salaires**

Le montant des salaires seront revalorisés pour tous de façon à compenser, sans plus, l'inflation dont le taux est de 2,8 % pour 2008.

## **7. Lettre de l' élu**

En plus que ce qui aurait déjà dû être publié, la prochaine Lettre de l' élu contiendra

- les conventions BRGM
- un article sur proposition de site internet pour les clubs (projet Quomodo)
- le compte-rendu de la réunion de la Commission interfédérale des sports terrestres (CIST)
- le compte-rendu de la réunion de la Commission canyon interfédérale (CCI) du 18 novembre 2008
- le bilan des Journées nationales de la spéléologie et du canyon (JNSC)
- le compte-rendu de la réunion des présidents de CSR
- un article sur le renouvellement de la délégation de service public (Claude Roche)
- le compte-rendu de la réunion de bureau de septembre 2008
- une synthèse du projet fédéral (Laurence Tanguille)
- les directives techniques aux cadres techniques (Claude Roche)
- un mot sur le congrès 2009 à Melle
- Laurence Tanguille rédige l' éditorial.

Le retour des articles et textes doit être pour le 25 janvier

## **8. Spelunca 113**

Jean-Pierre Holvoet est chargé de prendre contact avec Claude Mouret, qui avait été chargé de la rédaction de l' éditorial du Spelunca 113, afin qu' il y apporte des modifications.

## **9. Étude de la distribution gratuite de Spelunca**

Une étude technique, juridique et fiscale est nécessaire afin de reprendre l' étude de faisabilité de la distribution gratuite de Spelunca à tous les fédérés, proposition de distribution gratuite qui a été reprise dans le projet fédéral. Le bureau donne son accord pour confier cette étude au cabinet HICEO. Les conclusions de ce travail seront présentées lors de la réunion du comité directeur de fin mars.

## **10. Descendeur 2009**

Seules deux commissions ont fait parvenir pour la date demandée leur compte-rendu d' activité 2008.

Le tirage du Descendeur doit être réalisé au début de la seconde quinzaine d' avril.

Une relance aux commissions et délégation sera faite, les comptes-rendus devront être remis pour le 30 janvier au plus tard.

## **11. Mise à jour des règlements intérieurs et des missions des commissions et délégations**

Le Conservatoire du milieu souterrain avait été constitué comme délégation et doté d' un règlement intérieur. Le comité directeur devra, lors de sa prochaine réunion, modifier ce règlement intérieur afin d' intégrer le conservatoire dans la commission environnement.

Les commissions assurance, librairie et statuts ne possèdent pas de règlement intérieur. Le bureau décide de ne pas le demander aux présidents de ces commissions, d' en mettre en place.

Jean-Pierre Holvoet est chargé de prendre contact avec les commissions qui ne mentionnent pas l' activité canyon dans leur règlement intérieur afin qu' elles proposent les modifications nécessaires de ces textes à adopter lors de la prochaine réunion de Comité directeur.

La liste des missions des commissions et délégations n' est plus à jour et devra être adoptée également lors de la prochaine réunion de comité directeur. Laurent Galmiche prendra contact pour cela avec les présidents de commission.

La mise à jour du Mémento du dirigeant sera mise en ligne après la réunion de Comité directeur de mars et intégration de ces textes modifiés.

Il ne sera pas procédé à l' envoi systématique du Mémento à tous les clubs, CDS et CSR. Ceux qui désirent obtenir la dernière mise à jour sur papier devront la commander au secrétariat fédéral. Le tirage sera fait en fonction des commandes afin que les présidents de club, de CDS ou de CSR puissent le récupérer lors du Congrès de Melle.

## **12. Calendrier des stages 2009**

La publication du calendrier des stages a pris du retard et il n'a pas été possible de diffuser ce calendrier avec le Spelunca 112 paru fin décembre.

Une étude tarifaire, en cours, permettra de décider si le calendrier sera envoyé avec le Spelunca de mars ou séparément.

Le trésorier nous confirme le résultat du vote du comité directeur par correspondance au sujet du tarif fédéral journalier pour les stagiaires fédérés et découverte pour 2009 : 62€ pour les stages de toutes les commissions à l'exception des stages EFPS fixés à 67€

### **13. Directive INSPIRE**

La directive INSPIRE publiée au Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) le 25 avril 2007 est entrée en vigueur le 15 mai 2007. Elle vise à favoriser la production et l'échange des données nécessaires aux différentes politiques de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large.

Cette première étape de la publication se poursuit maintenant par deux autres :

- d'ici mai 2009, la transposition dans les droits nationaux de la directive européenne
- la définition au niveau européen de règles de mises en œuvre, qui seront ensuite directement applicables dans tous les pays de l'Union européenne.

INSPIRE s'applique à 34 domaines thématiques, se décomposant en trois groupes principaux :

- les données nécessaires au repérage sur le territoire, telles que systèmes de coordonnées, unités administratives, hydrographie, parcellaire cadastral, adresses et noms de lieux ainsi que des données relatives aux sites protégés.
- les données générales complémentaires, telles que l'altimétrie, l'occupation des terres, la géologie et l'ortho-imagerie.
- les données thématiques telles que périmètres de réglementation, vocation des sols, sécurité des personnes, données sur l'environnement (nombreuses et variées).

### **Les enjeux**

L'application de la directive INSPIRE constitue une étape importante pour les acteurs concernés. Ceux-ci se sont certes déjà appropriés les technologies de l'information géographique numérique, mais l'intégration de ces données dans leurs systèmes d'information et la mise à disposition de données, tant pour le grand public que pour les autres services publics, sont encore, sauf exception, peu développées et peu mutualisées.

En France, onze organismes sont légalement mandatés (LMO) et cinq communautés d'intérêt de données spatiales (SDIC).

Les organismes français impliqués sont ceux dont les données sont utilisées dans des travaux ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement, entre autres :

- le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)

Nous serons directement concernés par l'utilisation de nos coordonnées numérisées, nos fichiers informatiques publiés et nos contraintes juridiques associées aux droits de propriété. Les acteurs directs de l'État, le BRGM et le MEEDDAT sont directement concernés et ils ont déjà mis en place le système informatique pour être lié au système INSPIRE.

Il est souhaitable d'une part que nous soyons informés des perspectives que va engendrer ce système d'information ouvert au public et d'autre part que nous travaillions sur la possibilité d'y être associé.

Henri Vaumoron se propose d'effectuer à la prochaine réunion du comité directeur une présentation de cette directive européenne avec l'aide d'autres personnes.

### **14. Gestion des assurances**

En l'absence de président de la commission assurance, un groupe de travail composé de Stéphanie Batisse, Dominique Lasserre, et Yves Olivet est constitué pour organiser la gestion de ce secteur. Ce groupe de travail devra également étudier les évolutions possibles de notre contrat et proposer des produits pour s'adapter à la pratique actuelle.

Dans l'immédiat, c'est Laurent Mangel qui suit les dossiers en relation avec notre courtier.

### **15. Transmission de données du fichier des adhérents**

Suite aux demandes effectuées par des DRDJS ou DDJS auprès de CSR ou CDS afin d'obtenir la communication du fichier des fédérés d'une région ou d'un département à des fins statistiques, la commission nationale Informatique et libertés (CNIL) a confirmé oralement la lecture de notre secrétaire général des textes et règlements concernant la transmission de données personnelles : il est impossible de répondre favorablement aux DDJS et DRDJS qui demandent la transmission de données

personnelles de nos adhérents. Les noms, prénoms, adresses, dates de naissance de nos fédérés ne peuvent être transmises sans l'accord individuel préalable de ceux-ci. Le MSJVA, questionné par notre DTN, a précisé que les demandes effectuées par les DRDJS afin d'obtenir communication des fichiers de licenciés ont fait l'objet d'une lettre adressée par la CNIL à la direction des Sports et qu'il convient de rendre anonyme les fichiers avant envoi à aux DRDJS, les administrations départementales et régionales en charge des sports doivent se limiter aux informations suffisantes pour remplir les objectifs assignés au renseignement de l'indicateur.

Ce point doit encore faire l'objet de discussions entre le MSJSVA et la CNIL.

Indépendamment, nos salariés reçoivent régulièrement des demandes d'états statistiques de la part d'administrations ou de conseils généraux. Le bureau valide le fait que nos salariés puissent répondre automatiquement à ces demandes.

Enfin, lors de la prochaine mise à jour de la gestion des adhérents, la gestion de l'autorisation de l'utilisation du fichier des adhérents à des fins commerciales devra être ajoutée. Jacques Romestan fera le point des modifications de la gestion des adhérents nécessaires avec Laurent Mangel.

## **16. Création des sites internet clubs, CDS, CSR**

La Fédération française de spéléologie souhaite doter toutes ses structures (clubs, comités régionaux et départementaux) d'un outil internet permettant d'améliorer la communication interne et de promouvoir ses activités auprès du grand public et de ses partenaires actuels et futurs.

L'outil présenté lors de la réunion organisée par la commission communication a reçu un accueil favorable. Il permettrait à chacune des structures de créer son propre site très facilement en respectant la charte graphique fédérale.

La consultation de plusieurs prestataires doit être engagée à partir du cahier des charges rédigé par la commission communication. L'offre de prestation devra être transmise avant le 15 mars pour examen. Le choix du prestataire retenu sera effectué lors de la réunion de comité directeur des 28 et 29 mars 2009.

Ce projet a une double finalité :

Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet est de l'ordre de 15 000 €maximum TTC. La FFS n'a pas actuellement les moyens de financer un tel projet, sauf par une reprise sur réserves si le comité directeur décidait d'en faire une priorité. La commission communication doit rechercher des annonceurs qui achèteraient de l'espace publicitaire (à définir). Il est demandé par ailleurs, de soumettre aux CSR et CDS une proposition de partenariat financier par laquelle ils contribueraient à l'achat du produit selon une participation qui reste à définir (200 à 300 euros /an). Aucune participation ne serait demandée aux clubs.

Le bureau demande la constitution d'une liste de diffusion par courriel à destination des clubs FFS. Sa gestion ne pouvant reposer sur les outils utilisés actuellement par la Fédération, Laurence Tanguille gèrera la création de cette liste avec Laurent Mangel.

## **17. Conventions ONF**

Il est rappelé que toute convention signée par un organe déconcentré de la fédération (CDS ou CSR) au nom de la fédération doit obtenir l'aval du bureau ou de la (des) commission(s) concernée(s). C'est le cas des conventions de gestion ou des conventions d'accès aux sites de pratique.

Le principe du conventionnement répond à la garantie d'une libre pratique de la spéléologie et la fédération affirme son attachement à un accès gratuit sur tous les espaces sur lesquels les spéléos sont amenés à conduire des explorations.

Dans le cas du CDS 11, une convention payante a été signée avec l'Office national des forêts (ONF). Cette signature a fait l'objet d'une délibération d'assemblée générale du CDS qu'il ne convient pas de remettre en cause.

Le 9 janvier 2009, lors d'une rencontre avec un représentant du MEEDDAT et la présidente, il a été convenu d'un rendez vous avec le directeur de l'ONF, afin d'étudier les conditions de mise en place des conventions au niveau départemental.

Se pose le problème de la gestion et du suivi de la gestion des conventions signées par les CDS. Le bureau se charge de poser le problème de responsabilité qui lie les CDS ou les CSR avec la Fédération, concernant les conventions signées en son nom. Il réfléchit à une gestion appropriée des documents qui engagent nos responsabilités de gestionnaire de notre activité.

Le bureau a décidé la mise en place d'un pôle « ressource » afin de gérer au mieux toutes les conventions qui pourraient être signées par les différents organes représentatifs de la fédération.

Claude Roche propose l'appui d'Eric Alexis. L'ébauche de ce travail sera confiée au stagiaire dans le cadre de son mémoire.

## **18. Conflit AGEK / CDS 01**

Dossier difficile qui avance doucement grâce aux efforts de Bernard Lips à qui le bureau renouvelle sa confiance. Bernard Abdilla a fait connaître l'intention de son club de ne pas renouveler son adhésion à la fédération si la FFS n'engageait pas une action contre l'AGEK. Le bureau considère cet ultimatum comme non recevable.

Une invitation pour l'assemblée générale du CDS 01 a été reçue, Jacques Romestan y représentera la fédération.

## **19. Action en justice du CDS 89 contre Serge Wilmo**

Suite au retrait des fonds du compte du Comité départemental de spéléologie de l'Yonne effectué par Serge Wilmo et à la déclaration qu'il a faite à la sous-préfecture d'Avallon d'un nouveau bureau illégalement élu avec demande de changement du siège social du comité, le président du CDS a déposé une plainte contre Serge Wilmo pour escroquerie et usurpation de titre.

Le bureau a décidé de déposer également plainte auprès du procureur de la République pour faux en écriture et usurpation de titre.

## **20. Information d'un conflit entre clubs du CDS 18**

Henri Vaumoron informe le bureau d'un conflit naissant entre deux clubs du CDS 18. Il assure actuellement un rôle de médiation et tiendra le bureau informé de l'évolution de la situation.

## **21. Stage de Jean-Louis Thomaré**

Un spéléologue fédéré, étudiant en Master 2 des Sciences et techniques des activités physiques et sportives, a sollicité la Fédération pour effectuer un stage sans coût pour la fédération et réaliser une étude sociologique sur la population des pratiquants de la spéléologie et du canyon. Compte tenu de l'intérêt du projet, le bureau a donné un avis favorable.

L'étude sera menée à partir d'un questionnaire adressé par mail sur la liste des fédérés. Une première restitution des résultats est prévue pour le Congrès de Melle fin Mai 2009.

## **22. Information sur l'Agenda 21**

Olivier Vidal fait le compte-rendu de la réunion développement durable (DD) qui a eu lieu au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) le mercredi 14 janvier.

Ce groupe travail CNOSF, qui existe depuis près de 2 ans et se réunit 2 à 3 fois par an, étudie 2 projets en parallèle :

- La création d'un label « Développement durable, le sport s'engage » qui serait remis par les Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) et le CNOSF suivant la nature géographique des projets.

Pour nous, spéléos, qui incluons déjà la démarche du développement durable dans nos projets, ce label serait relativement facile à obtenir, car de par nos pratiques, nous atteignons généralement le niveau qui serait requis par le label (co-voiturage, transports publics, tri et réduction des déchets, etc). Ce label pourrait à terme devenir obligatoire pour obtenir des fonds (CNDS ou autre). Chaque année, parmi les projets ayant reçu le label, des prix régionaux et nationaux seraient décernés pour récompenser les meilleurs projets.

- La rédaction d'un guide des bonnes pratiques du développement durable pour les organisateurs de manifestations. La version provisoire de ce guide a l'air assez intéressant et donne des idées complémentaires par rapport à celles que nous connaissons à la fédération. Il pourrait être une aide utile pour les CDS et les CSR, organisateurs de congrès entre autre.

Le compte rendu définitif de cette réunion sera communiqué dès qu'il sera disponible.

## **23. Etude de faisabilité d'un bureau d'expertise**

Suite à l'appel lancé par Jean-Pierre Holvoet après la réunion de comité directeur d'octobre, un certain nombre de spéléos ont répondu rapidement à sa sollicitation. Il va constituer un groupe de travail pour définir les possibilités existantes pour :

- créer un bureau d'étude
- définir la structure sociale de l'entreprise
- définir la nature des expertises
- définir le champ d'action des spéléos
- et si possible le marché existant

Ce groupe va avoir un travail important pour déchiffrer et analyser toutes les possibilités pour valoriser notre activité sur le plan économique.

Beaucoup de questions restent en attente, notamment ce qui concerne la structure juridique, le mode de financement et le fonctionnement.

Jean-Pierre Holvoet doit prendre contact avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) (bureau d'expertise créé par la Société suisse de spéléologie (SSS)) afin de connaître leur mode de fonctionnement.

José Prévôt se rapprochera de l'Union belge de spéléologie (UBS) qui a effectué des expertises à la demande du gouvernement belge.

Une présentation du projet sera faite par Jean-Pierre Holvoet lors de la prochaine réunion de comité directeur.

## **24. Médailles et membres d'honneur**

Annick Menier, en charge de ce dossier, propose la nomination de 3 nouveaux membres d'honneur de la FFS. Le bureau retient sa proposition qui sera soumise au vote lors de la prochaine réunion de comité directeur. A cet effet, Annick devra préparer, pour chacune des personnes proposées, une note de synthèse rappelant leur apport à notre fédération et à notre activité, note qu'elle fera parvenir par courriel aux membres du comité directeur.

## **25. Convention Béal**

La convention avec la société Béal a été reconduite, mais l'effort consenti par cette entreprise culmine et il n'est pas possible d'aller au-delà en ces temps de récession économique.

La longueur totale de corde est de 4,2 km qui se répartisse entre l'EFS, l'EFC, le SSF et le comité d'organisation du congrès de Melle.

L'EFC a demandé qu'un meilleur équilibre soit établi à l'avenir avec l'EFS. Annick Menier devra aborder la question avec la société Béal.

## **26. Gestion des hébergements à Lyon**

Compte tenu de l'évolution des tarifs de l'hôtel Kyriad, Jacques Romestan doit effectuer de nouvelles recherches afin de trouver un hôtel abordable à proximité du siège fédéral.

## **27. Projet fédéral 2009 - 2012**

La méthode mise en place pour élaborer le projet fédéral n'a pas permis d'apporter les enrichissements attendus, pas plus des CDS et CSR que du comité directeur.

Le bureau doit prendre l'initiative afin de décliner le projet en actions.

Jean-Pierre Holvoet et Henri Vaumoron sont chargés de faire des propositions pour les 3 premiers objectifs. Olivier Vidal et Laurence Tanguille travaillant ensemble sur les objectifs 4 et 5.

Une version complétée du texte sera transmise pour avis, compléments et réactions à l'ensemble des structures fédérales et aux grands électeurs.

## **28. Bilan financier FFS 2008**

L'état des dépenses et recettes au 15 janvier 2009 laisse envisager un résultat 2008 déficitaire de 50 à 60 kilo-euros. Il reste encore des dépenses de fin d'année à comptabiliser. Les comptes 2008 devraient être arrêtés vers le 15 février 2009 et transmis immédiatement au Comité directeur.

## **29. Ébauche du prévisionnel 2009**

José Prévôt présente une première version du budget prévisionnel 2009 qui sera soumise au Comité directeur lors de sa réunion de mars.

## **30. Point sur la direction technique**

Claude Roche présente la nouvelle organisation des cadres techniques qui auront désormais des missions transversales. Le principal changement concerne les missions d'Eric Alexis qui va couvrir les problématiques d'accès aux sites de pratiques, d'environnement et de conseil aux CDS.

Il présente également les directives techniques nationales cosignées par Laurence Tanguille et lui-même qui sont envoyées aux cadres techniques. Ces deux documents et le détail des missions d'Eric Alexis figureront dans la prochaine Lettre de l'élu.

Il fait part des prochaines évolutions de la direction technique nationale qu'il convient d'anticiper (départ à la retraite de Marcel Meyssonier fin 2009 et de lui-même au cours du 1er trimestre 2010). Il informe le bureau que la spéléologie ne faisant pas partie des disciplines retenues dans les postes ouverts au concours externe de professeur de sport, à sa connaissance, seul Pierre-Olaf Schut peut se porter candidat au concours interne de professeur de sport, et est en mesure de succéder à Marcel.

### **31. Délégations UIS**

Lors de la réunion de comité directeur, il avait été décidé que les délégués adjoints à l'UIS et à la FSE seraient désignés par la présidente de la FFS en accord avec les délégués concernés. Au vu des éléments que possède le bureau, après discussion et compte tenu des moyens limités de la fédération, le bureau décide de ne pas nommer de délégués suppléants.

### **32. FAAL**

José Prévôt a envoyé, pour relecture, aux membres du comité directeur un projet de nouveau règlement intérieur pour le Fond d'aide aux actions locales (FAAL) accompagné de la notice du budget type et de la notice d'aide au montage financier avant approbation par le prochain comité directeur. Il convient de lui faire parvenir rapidement d'éventuelles observations

### **33. Fonctionnement du secrétariat général**

Il est rappelé que le secrétariat général fonctionne en binôme entre le secrétaire général et son adjoint. Il leur appartient de s'organiser pour que le secrétariat ait le moins de retard possible, indépendamment des contraintes personnelles et professionnelles. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'être réactif et de ne pas laisser les messages sans réponse.

Le bureau se penche sur la définition de ce poste très important dans son fonctionnement et il rédigera une définition du poste qui sera incluse dans le mémento du dirigeant.

Il est noté que les comptes-rendus de nos réunions sont très détaillés. Il est souhaitable que ces comptes-rendus se rapprochent, dans leur forme, de relevés de décision.

### **34. Évolution du calendrier fédéral**

Afin de permettre à l'assemblée générale d'orienter effectivement les actions de la fédération, le bureau a souhaité étudier la faisabilité de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération au cours du 1er trimestre de l'année, ce qui permettrait de ne plus voter le budget de l'année alors que des actions sont déjà engagées depuis plusieurs mois.

Laurent Galmiche présente les conséquences de cette modification de calendrier. Les congés scolaires et les dates de retour d'infos des commissions devront être intégrés aux calendriers avant l'envoi au comité directeur préalable à la réunion de fin mars. Le comité directeur devra évaluer les avantages et inconvénients de ce bouleversement dans nos habitudes.

Jacques Romestan et Claude Roche prendront contact avec d'autres fédérations qui organisent leur assemblée générale au cours du 1er trimestre afin de connaître le mode de fonctionnement, en particulier comptable, qui leur permet de tenir ce délai.

### **35. Dossier BRGM**

La convention cadre FFS / BRGM a été signée.

Il convient maintenant d'assister les CDS dans la mise en œuvre des conventions d'applications.

Bernard Lips est en charge de ce dossier avec l'appui d'Eric Alexis dans le cadre de ses nouvelles missions.

### **36. Demande du SSF concernant un accès à la base des adhérents FFS**

Les spéléos en charge de l'opérationnel national du SSF ayant besoin de vérifier si les sauveteurs engagés dans les opérations de secours sont fédérés, le bureau valide la création de codes individuels leur donnant accès à la base fédérés en consultation.

Laurent Mangel créera ces codes et les communiquera aux intéressés.